

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016** – Approbation

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

2. **CAC – ETUDE PROSPECTIVE TERRITORIALE POUR LES METIERS DU COMMERCE, SERVICE ET ARTISANAT** – Groupement de commande – Convention

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3. **BATIMENT – REMPLACEMENT DE COUVERTURES ET ACCESSOIRES** - Appel d'offres ouvert
4. **BATIMENT – REMPLACEMENT DE MENUISERIES ET ACCESSOIRES** - Appel d'offres ouvert
5. **FONCIER - PARC URBAIN LE PRIEURE** - acquisition parcelle AD 402
6. **URBANISME - Agence d'urbanisme Oise La Vallée** - Programme partenarial et Convention avec la Ville de Montataire

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

7. **JEUNESSE – BOURSES D'AIDE AUX PROJETS** – Extension des thématiques

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

8. **CULTURE – CONVENTION DE RESIDENCE 2016/2018**
9. **ENFANCE – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS** - bilan d'activités 2015
10. **PETITE ENFANCE - CRECHE LOUISE MICHEL – Achat de matériel** – demande de subvention auprès la caisse d'allocations familiales de l'Oise
11. **PETITE ENFANCE - MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN ENCHANTE »** – **Achat de matériel** – demande de subvention auprès la caisse d'allocations familiales de l'Oise
12. **ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS** – **Achat de matériel** – demande de subvention auprès la caisse d'allocations familiales de l'Oise
13. **ENFANCE/EDUCATION – ACCUEIL PERISCOLAIRES-** **Achat de matériel** – demande de subvention auprès la caisse d'allocations familiales de l'Oise
14. **SOCIAL – ESPACE HUBERTE D'HOKER** - **Achat de matériel** – demande de subvention auprès la caisse d'allocations familiales de l'Oise

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 22** – Actualisation – Avancements de grade 2016
16. **REGIME INDEMNITAIRE FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE** – Prime de l'encadrement – actualisation
17. **PRESTATIONS SOCIALES DIRECTES** – Actualisation

DIRECTION GENERALE

18. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu



L'an Deux Mil Seize, le lundi 25 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 avril Deux Mil Seize, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH – M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN – M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET - M. MERCIER – Mme KHACHAB - M. BELOUAHCHI – Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT - Mme LOBGEIS - M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA – M. HEURTEUR – Mme NIDALHA - M. LABET - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme SAUVAGE représentée par Mme Rezzoug - M. BENOIST représenté par M. D'Inca – Mme SALOMON représentée par Mme Belfquih – M. CANONNE représenté par M. Boyer.

ETAIT EXCUSEE : Mme TOURE

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. GAMBIER - M. VIELLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB



01 – CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2016

Le procès verbal du conseil municipal du 21 mars 2016 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès verbal est adopté avec 25 voix Pour, 2 Abstentions et 2 Contre.

02 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, LES COMMUNES DE CREIL, NOGENT SUR OISE, VILLERS SAINT PAUL, ET MONTATAIRE - REALISATION D'UN MARCHÉ D'ETUDE PROSPECTIVE TERRITORIALE POUR LES METIERS DU COMMERCE, SERVICE ET ARTISANAT.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions énoncées à l'article L1414-3,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment les dispositions de son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les dispositions de son article 110,

Vu le projet de Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) et les villes de Creil, Nogent sur Oise, Villers Saint Paul et Montataire,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir le projet proposé, tendant à identifier les points forts et les points faibles du territoire en matière de commerce, service et artisanat, en expliquant les problématiques rencontrées, tant au niveau intercommunal, que dans une dynamique spécifique à chaque ville concernée,

Considérant le montant prévisionnel de l'étude arrêté à la somme de cinquante-mille euros hors taxes,

Considérant que 70% de ce montant pourraient être pris en charge par les subventions du Conseil Régional ainsi que de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que le solde du marché sera pris en charge à hauteur de 20% par chacun des membres du groupement,

Considérant la nécessité, dans le cadre du groupement de commandes, d'instituer une commission d'appel d'offres, selon les modalités précisées à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Montataire au groupement de commandes, en vue de la réalisation du marché relatif à l'étude prospective territoriale pour les métiers du commerce, service et artisanat.

APPROUVE la composition du groupement de commandes qui comprendra, outre la Ville de Montataire, les Villes de Creil, Nogent sur Oise, Villers Saint Paul ainsi que la Communauté de l'Agglomération Creilloise, désignée coordonnateur du groupement de commandes.

APPROUVE conformément au projet de convention constitutive du groupement de commandes que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement (CAC) dans le respect des dispositions de l'article L.1414-3 II du CGCT.

AUTORISE Monsieur le Maire de Montataire à procéder à la signature de la convention ayant pour objet la constitution du groupement de commandes pour le marché intitulé « Etude prospective territoriale pour les métiers du commerce, service et artisanat ».

03 – BATIMENT - REMPLACEMENT DE COUVERTURES ET ACCESSOIRES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire chargé de la maintenance du patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie, exposant :

La ville engage dans son programme pluriannuel des travaux de couverture afin de veiller à la bonne conservation du patrimoine communal ;

Ces travaux, dont leurs natures et leurs importances varient en fonction des bâtiments, nécessitent d'être regroupés afin de bénéficier de conditions financières plus avantageuses ;

Les estimations et l'allotissement sont répartis comme suit :

- Lot 1 : Réfection de la toiture du pavillon des grands (ALSH) : 31 000 € TTC
- Lot 2 : Réfection de la toiture du chalet (ALSH) : 17 000 € TTC
- Lot 3 : Réfection des gouttières des vestiaires extérieurs A. Bellard : 8 500 € TTC
- Lot 4 : Réfection de la toiture de l'école élémentaire P. Langevin : 108 000 € TTC

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet et le montant des travaux.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés les mieux-disantes.

Précise que les dossiers seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

Les dépenses seront imputées sur le budget de la collectivité.

04- REMPLACEMENT DE MENUISERIES ET ACCESSOIRES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN APPEL D’OFFRES OUVERT.

Sur le rapport de monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire chargé de la maintenance du patrimoine et de l’amélioration du cadre de vie, exposant :

La ville engage dans son programme pluriannuel des travaux de remplacement de menuiseries afin de veiller à la bonne conservation du patrimoine communal et de réaliser des économies d’énergie ;

Ces travaux, dont leurs natures et leurs importances varient en fonction des bâtiments, nécessitent d’être regroupés afin de bénéficier de conditions financières plus avantageuses ;

Il convient donc de lancer une consultation en appel d’offres ouvert, pour une durée d’un an renouvelable deux fois par reconduction expresse annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans ;

Le montant maximum annuel du marché est de 387 000 € TTC

Il est proposé de lancer une procédure d’appel d’offres ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l’Unanimité,

Approuve le projet et le montant annuel

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d’appel d’offres ouvert et à signer les pièces des marchés à intervenir avec la société la mieux-disante.

Précise que les dossiers seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

Les dépenses seront imputées sur le budget de la collectivité.

05 – FONCIER - PARC URBAIN LE PRIEURE – Acquisition de la parcelle AD 402 auprès de la succession de monsieur Robert Leduc

Sur le rapport de monsieur Pascal D’INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d’Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant la proposition de l’association Perce-Neige, légataire universelle pour moitié de monsieur Robert Leduc, de vendre à la Ville la parcelle dont il était propriétaire,

Considérant que ladite parcelle est située en zone NL, rouge et rouge clair du PPRI dans le Parc Urbain du Prieuré, au Plan Local d’Urbanisme approuvé le 30 septembre 2013,

Considérant l’opportunité offerte à la Ville de poursuivre la constitution du patrimoine foncier non bâti communal et de régulariser la propriété de l’aménagement réalisé dans le Parc du Prieuré,

Considérant l’accord de l’association Perce-Neige sur le prix proposé,

Considérant l’utilité de cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 402 (360 m²) sise lieudit « Marais dit de la Ville », au prix de 180.00 €.

Reconnait l'aménagement du Parc urbain le Prieuré à vocation d'espace public.

Intègre ladite parcelle dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

6 – URBANISME - SIGNATURE CONVENTION OISE LA VALLE – Participation de la ville au programme partenarial

Sur le rapport de Monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

Vu le Programme Partenarial 2016 de l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée, approuvé par le Conseil d'Administration du 04 décembre 2015 et la convention financière établie par l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée et la Ville de Montataire

Vu l'article 3 de la convention financière 2016 portant sur les modalités financières de fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée et le montant de la subvention de 10 000 euros net de taxes selon le calendrier suivant :

- 50% à la signature de la Convention
- 50% au 1^{er} décembre 2016

Considérant le contenu du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme portant sur des interventions en matière de planification et stratégie territoriale (suivi du Programme Local de l'Habitat), des réflexions en matière de complémentarité entre les territoires, des études précises sur des territoires communaux (programmation scolaire, expertise du Répertoire Individualisé des Logements, bilan du foncier agricole)

Considérant le double intérêt pour la ville de Montataire de s'inscrire dans une démarche élargie de connaissance du territoire et de pouvoir bénéficier de l'expertise de l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée sur des sujets précis

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention financière 2016 avec l'agence d'urbanisme Oise la Vallée.

APPROUVE la participation de 10 000 euros net de taxes selon le calendrier suivant :

- 50% à la signature de la Convention
- 50% au 1^{er} décembre 2016.

07 - JEUNESSE – BOURSE D'AIDE AUX PROJETS - Extension des thématiques.

Sur le rapport de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Vu la délibération du 26 mai 2003 portant création de la bourse d'aide aux projets,

Vu la délibération du 26 mars 2007 modifiant les montants de la bourse d'aide aux projets,

Vu la délibération du 22 juin 2009 fixant de nouveaux critères d'attribution,

Vu la délibération du 29 mars 2010 modifiant les critères d'attribution,

Considérant que cette bourse d'aide aux projets est destinée à des lycéens, étudiants ou sans emploi, âgés de 16 à 28 ans, domiciliés à Montataire depuis au moins un an, engagés dans un cursus de formation ou un projet de développement culturel, sportif, voire associatif,

Considérant que cette bourse n'est que partiellement utilisée par les jeunes et qu'il y a intérêt à l'étendre à des projets portant sur la citoyenneté, l'environnement, la santé et la prévention, l'animation de la vie locale.

Vu l'avis favorable de la Commission jeunesse du 11 février 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 26 voix Pour, 2 Abstentions et 1 voix Contre,

Décide d'étendre la bourse d'aide aux projets aux thématiques suivantes : citoyenneté, environnement, santé et prévention, animation de la vie locale.

Confirme les montants maximum :

- 200 € par jeune et par année civile pour les demandes individuelles,
- 600 € pour les projets collectifs.

08 – CULTURE – CONVENTION DE RESIDENCE 2016/2018

Sur le rapport de madame Céline LESCAUX, Adjointe au Maire, chargée de la politique culturelle et l'accès à la culture, exposant :

La ville accueille en résidence depuis plusieurs années des compagnies artistiques qui développent un accompagnement du public pour aller vers la création.

En vue de poursuivre cet accueil privilégié d'artistes au Palace, deux compagnies s'engagent avec la ville de Montataire sur deux axes :

1. La création artistique,
2. L'action culturelle et la sensibilisation des habitants à la création.

Il s'agit de la compagnie des Petits pas dans les grands et de la compagnie l'Echappée. Ces deux compagnies présentent plusieurs atouts pour un tel projet :

- De proposer des esthétiques propres fortes et exigeantes,
- D'avoir une activité de création constante,
- D'interroger des valeurs en adéquation avec la politique culturelle défendues par la municipalité (d'exigence, de solidarité, de valorisation des écritures contemporaines, d'interrogation du monde qui nous entoure via l'ouverture de pistes de réflexion commune, de volonté d'implication auprès des habitants, de rencontre du public notamment éloigné de la culture, et de contribution à la création de lien social notamment par le biais d'actions culturelles et de projets d'éducation artistique, ...),
- D'être à des moments différents de la vie de compagnies : jeune compagnie émergente pour Des petits pas dans les grands (compagnie créée au début de l'année 2012 par Audrey Bonnefoy comédienne du Théâtre Inutile qui propose dans le cadre de la résidence actuelle un accès au théâtre et à la marionnette contemporaine auprès de multiples publics (enfants, lycéens, adultes, ...),
- Et l'Echappée, compagnie conventionnée par la DRAC, reconnue régionalement dont les précédentes créations ont été accueillies à Montataire où Didier Perrier, directeur artistique, a mené à bien un certain nombre de projets artistiques et culturels.

Le projet consiste à mettre en œuvre des espaces de création auprès de publics différents.

Les compagnies s'engagent ensemble à coproduire un projet artistique et culturel d'envergure qui inclut la participation concrète et originale des habitants.

Le Palace s'engage à soutenir, favoriser et faciliter les créations des compagnies. Les partenaires comme la DRAC et le conseil régional des Hauts de France seront sollicités pour participer financièrement à cette convention d'accueil en résidence à hauteur de 8.000 € chacun.

Les annexes budgétaires pour les trois années sont jointes à la convention.

Le budget annuel de l'accueil en résidence est évalué à 64.675 €, la ville participant à hauteur de 48.675 € par an pour l'activité des deux compagnies.

Vu l'avis favorable de la commission Politique culturelle et accès à la culture,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec les compagnies Des petits pas dans les grands et l'Echappée, pour les années 2016 à 2018.

Autorise monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec chaque financeur potentiel, la DRAC et le conseil régional des Hauts de France.

Autorise monsieur le Maire à encaisser les subventions versées dans le cadre de l'accueil en résidence 2016 à 2018.

09 – PETITE ENFANCE – RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS – bilan d'activités 2015

Sur le rapport de madame Marie-Paule BUZIN, Adjointe au Maire chargée de l'accompagnement de la petite enfance et de l'enfance, de l'organisation des accueils de loisirs et des droits des femmes, exposant :

Le relais d'assistants maternels de Montataire est ouvert depuis le 7 janvier 2013.

Il fonctionne à mi-temps avec une animatrice diplômée Educatrice de Jeunes Enfants.

MISSION 1 :

Les Relais d'Assistants Maternels ont une mission d'information tant en direction des familles que des professionnels de la petite enfance.

En 2015, on compte sur la ville 693 enfants de moins de 3 ans dont 59,45 % ont au moins 1 parent en activité.

423 enfants ont besoin d'un mode d'accueil
239 enfants sont accueillis en structure collective et individuelle
31 sont scolarisés (TPS)

DONNEES STATISTIQUES :

- 89 familles ont effectué une demande d'accueil, 76 pour un accueil en structure collective (52 pour un accueil régulier et 24 pour en accueil occasionnel)
- 47 familles ont demandé la liste et les disponibilités des assistantes maternelles dont 8 familles ont signé un contrat de travail
- 4 familles ont repris contact avec l'animatrice du RAM pour avoir les disponibilités parce qu'elles ont eu une réponse négative pour un accueil collectif.

- 3 familles pour un accueil en périscolaire orienté vers une assistante maternelle pour de l'accueil périscolaire
- 1 famille a été orientée vers de la garde à domicile.

ANNEES	Assistants Maternelles agréées	Nombre de places théoriques	Nombre de places disponibles
2013	67	171	64
2014	81	234	77
2015	80	237	99

ACTIVITES DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

707 contacts dont
 247 avec des familles
 442 avec les assistantes maternelles agréées
 18 avec les partenaires

Afin de promouvoir le métier des assistants maternels et dans l'objectif d'inciter et informer les familles à l'accueil individuel, un forum sur la petite enfance s'est tenu le samedi 11 avril 2015, le matin.

11 visiteurs :
 - 6 parents dont 2 qui ont reçu un courrier de refus pour un accueil collectif
 - 3 assistantes maternelles
 - 2 personnes par curiosité

MISSION 2 :

Les Relais d'Assistants Maternels offrent un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.

Les actions proposées par le RAM aux assistants maternels :

- deux ateliers d'éveil les mardis et jeudis matin hors vacances scolaires
 - carnaval Petite Enfance
 - les droits de l'enfant
 - pique-nique
 - bibliothèque Paul Eluard et Elsa Triolet
- Projet avec la Compagnie des Petits Pas dans les Grands en partenariat avec le service culturel.

23 assistantes maternelles fréquentent régulièrement les ateliers d'éveil.

L'animatrice du RAM a choisi de développer un travail en partenariat avec d'autres RAM limitrophes dont celui de la Ruraloise et de Nogent sur Oise. L'objectif est de permettre aux différentes collectivités de mutualiser les coûts, mais également de toucher le maximum d'usagers (interventions gratuites soumises à un minimum de personnes) et aussi de promouvoir, soutenir et valoriser le métier d'assistant maternel.

L'analyse des divers éléments fait ressortir que le Relais d'Assistants Maternels correspond bien à un besoin et permet de rassurer les parents sur l'accueil individuel.

L'agrément du Relais d'Assistantes Maternelles par la CAF de l'Oise a permis le versement d'une prestation de service d'un montant de 12.039,00 € en 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Prend acte à l'unanimité du bilan 2015 du relais d'assistantes maternelles de Montataire.

10 - PETITE ENFANCE – CRECHE LOUISE MICHEL – Achat de matériel – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de madame Sarah KHACHAB, conseillère municipale, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux de participation s'élève à 40 % HT des dépenses subventionnables.

Cette aide financière doit permettre de favoriser le développement des projets et d'améliorer la qualité des services et des équipements.

Pour 2016, le montant estimatif des dépenses prévues pour :

↳ la crèche municipale est de 3.571,00 € HT soit 4.285,20 € TTC réparti comme suit :

- 04 coussins de change	134,00 € HT	soit	160,00 € TTC
- 02 cosy coupé	142,00 € HT	soit	170,00 € TTC
- 01 panier de basket	75,00 € HT	soit	90,00 € TTC
- 1 Goal multi activités	42,00 € HT	soit	50,00 € TTC
- 1 atelier des ours	53,00 € HT	soit	65,00 € TTC
- 1 chaussure géante	08,00 € HT	soit	10,00 € TTC
- 1 chaussure à lacer	08,00 € HT	soit	10,00 € TTC
- 2 cubes d'éveil	104,00 € HT	soit	125,00 € TTC
- 1 baril de 25 véhicules	48,00 € HT	soit	60,00 € TTC
- 05 bacs de rangement	40,00 € HT	soit	50,00 € TTC
- 1 porteur pouss pouss	40,00 € HT	soit	50,00 € TTC
- 3 tables enfant	688,00 € HT	soit	825,00 € TTC
- 18 chaises enfant	1175,00 € HT	soit	1410,00 € TTC
- 1 fauteuil à tablette	134,00 € HT	soit	160,00 € TTC
- 1 centrale de désinfection	375,00 € HT	soit	450,00 € TTC
- 1 frigo top	200,00 € HT	soit	240,00 € TTC
- 1 chariot ménage 3 niveaux	185,00 € HT	soit	240,00 € TTC
- 1 aspirateur eau et poussière	120,00 € HT	soit	143,00 € TTC

Le montant sollicité auprès de la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise est donc de **1.428,40 € pour la crèche.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de l'Oise,

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

11 - PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL – Achat de matériel – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de madame BUZIN, Adjointe au Maire, chargée de l'Accompagnement de la petite enfance et de l'enfance et de l'organisation des accueils de loisirs, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires, la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux de participation s'élève à 40 % HT des dépenses subventionnables.

Cette aide financière doit permettre de favoriser le développement des projets et d'améliorer la qualité des services et des équipements.

Pour 2016, le montant estimatif des dépenses prévues pour :

↳ le multi-accueil est de 2.550,00 € HT soit 3.060,00 € TTC réparti comme suit :

- 1 poste radio	92,00 € HT	soit	110,00 € TTC
- 1 malle à musique	75,00 € HT	soit	90,00 € TTC
- 1 poussette double	217,00 € HT	soit	260,00 € TTC
- 1 kit confort 5 serviettes	154,00 € HT	soit	185,00 € TTC
- 1 chaise bébé évolutive	158,00 € HT	soit	190,00 € TTC
- 1 frigo	333,00 € HT	soit	400,00 € TTC
- 2 porteurs 1 ^{er} âge	200,00 € HT	soit	240,00 € TTC
- 1 kit d'angle réglable	963,00 € HT	soit	1155,00 € TTC
- 1 élément de barrière	158,00 € HT	soit	190,00 € TTC
- 1 élément de barrière	108,00 € HT	soit	130,00 € TTC
- 1 élément de barrière	92,00 € HT	soit	110,00 € TTC

Le montant sollicité auprès de la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise est donc de **1.020,00 €** pour le multi-accueil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de l'Oise,

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

12 - ENFANCE – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Achat de matériel – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de madame Sarah KHACHAB, conseillère municipale, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires, la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux de participation s'élève à 40 % HT des dépenses subventionnables.

Cette aide financière doit permettre de favoriser le développement des projets et d'améliorer la qualité des services et des équipements.

Pour 2016, le montant estimatif des dépenses prévues pour les accueils de loisirs sans hébergement est de 500,00 € HT soit 600,00 € TTC réparti comme suit :

- Four : 500,00 € HT soit 600,00 € TTC

Le montant sollicité auprès de la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise est donc de **200,00 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de l'Oise,

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

13 - ENFANCE/EDUCATION – ACCUEILS PERISCOLAIRES – Achat de matériel – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de monsieur KORDJANI Abdelkrim, Adjoint au Maire, chargé de l'Education, primaire, secondaire et supérieure, de la restauration scolaire, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires, la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents au sein des structures d'accueil agréées.

Le taux de participation s'élève à 40 % HT des dépenses subventionnables.

Cette aide financière doit permettre de favoriser le développement des projets et d'améliorer la qualité des services et des équipements.

Pour 2016, le montant estimatif des dépenses prévues pour les accueils périscolaires est de 1.499,00 € HT soit 1.798,80 € TTC réparti comme suit :

- Meuble accueil P.Langevin	333, 00 € HT	soit	400,00 € TTC
- Tableau blanc effaçable	333, 00 € HT	soit	400,00 € TTC
- Petit réfrigérateur	333, 00 € HT	soit	400,00 € TTC
- Banquette d'angle J.Jaurès	500, 00 € HT	soit	600,00 € TTC

Le montant sollicité auprès de la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise est donc **de 599,60 € pour les accueils périscolaires.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de l'Oise,

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

14 - SOCIAL – ESPACE HUBERTE D'HOKER – Achat de matériel – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Sur le rapport de madame Fatima BELFQUIH, Adjointe au Maire, chargée du développement du lien social, du centre social et de l'insertion socioprofessionnelle, exposant :

Dans le cadre de l'aide aux partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise a la possibilité d'attribuer des subventions d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des habitants

Le taux de participation s'élève à 40 % HT des dépenses subventionnables.

Cette aide financière doit permettre de favoriser le développement des projets et d'améliorer la qualité des services et des équipements.

Pour 2016, le montant estimatif des dépenses prévues pour l'espace Huberte d'Hoker est de 1.166 € HT soit 1.399,20 € TTC réparti comme suit :

- 1 serre pour jardin 666,00 € HT soit 800,00 € TTC
- 4 tables pliantes 500,00 € HT soit 600,00 € TTC

Le montant sollicité auprès de la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise est donc de **466,40 € pour l'espace Huberte d'Hoker.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF de l'Oise,

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention accordée par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

15 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 22 – Modification intermédiaire n°3 - Avancement de grade – Promotion interne

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 31 du 14 décembre 2015, relative au tableau des effectifs n°22,

Vu la délibération n° 3 du 29 février 2016, portant modification intermédiaire n°1 du tableau des effectifs 22,

Vu la délibération n° 21 du 21 mars 2016, portant modification intermédiaire n°2 du tableau des effectifs 22,

Vu l'avis favorable de la CAP locale en date du 19 février 2016,

Vu l'avis favorable des CAP de catégorie A, B et C du Centre de Gestion de l'Oise en leur séance du 31 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité :

ARTICLE 1 : Avancement de grade 2015.

La Ville a présenté treize dossiers au titre des avancements de grade, soumis pour avis à la CAP du centre de Gestion qui s'est prononcée le 31 mars 2016 pour les catégories A, B et C.

Des critères de nomination ont été définis :

- Pas d'avancement deux années de suite entraînant une revalorisation indiciaire,
- Participation aux formations de professionnalisation durant les deux dernières années,
- Evaluation ne mentionnant aucune insuffisance professionnelle,
- Incitation à se préparer aux examens professionnels qui conditionnent les avancements de grade,
- Missions en lien avec le grade notamment sur les emplois de catégorie A et B.

Compte tenu du gel des traitements opérés depuis juillet 2010 et notre volonté de soutenir le déroulement de carrière, treize nominations sont proposées concernant les catégories A, B et C, onze sont validées par les CAP du Centre de Gestion de l'Oise en leur séance du 31 mars 2016.

Il s'agit de promouvoir les agents dans le cadre de l'évolution de leur carrière. Cela n'occasionne aucune création de postes supplémentaires. Les agents restent par ailleurs employés dans leur cadre d'emplois.

➤ **Nomination au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe**

Sur l'emploi d'assistante de direction au sein du Service Pôle Social :

- Est supprimé un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe :**

- avec examen professionnel :

Sur l'emploi de responsable du Service Entretien et chargé de l'environnement :

- Est supprimé un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- sans examen professionnel :

Sur l'emploi de responsable du Service Voirie - Propreté :

- Est supprimé un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'Educatrice Principale de Jeunes Enfants :**

Sur l'emploi de directrice adjointe de la Crèche et de responsable du RAM au sein des Services Crèche et RAM :

- Est supprimé un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet,
- Est créé un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe :**

Sur l'emploi de technicienne paie - carrière au sein de la Direction des Ressources Humaines :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe :**

- avec examen professionnel

Sur l'emploi d'assistance de direction au sein du Service Bâtiment :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

- sans examen professionnel

Sur l'emploi d'agent de facturation au sein du Service Scolaire / Facturation :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

Sur l'emploi d'agent comptable au sein du Service Comptabilité :

- Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :**

Sur l'emploi de chef d'équipes des ilotiers au sein du Service Propreté :

- Est supprimé un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Sur l'emploi de menuisier au sein du Service Menuiserie :

- Est supprimé un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe :**

Sur l'emploi d'auxiliaire de puériculture au sein du Service Crèche :

- Est supprimé un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

➤ **Nomination au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe :**

Sur l'emploi d'A.T.S.E.M. au sein du Service A.T.S.E.M. :

- Est supprimé un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet,
- Est créé un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les nominations interviennent au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2 : Promotion interne 2016

La Ville a présenté onze dossiers au titre de la promotion interne 2016 :

- ✓ Trois en catégorie A concernant :
 - Un agent exerçant les fonctions de responsable du service comptabilité,
 - Un agent exerçant les fonctions de responsable du Service Scolaire – Facturation,
 - Un agent exerçant les fonctions d'assistante de direction et de responsable du Service des gardes appariteurs.

- ✓ Cinq en catégorie B concernant :
 - Un agent exerçant les fonctions de responsable du Service des Installations Sportives (avec examen professionnel),
 - Un agent exerçant les fonctions de responsable du Service Espaces Verts - Espaces Naturels Sensibles,
 - Un agent exerçant les fonctions d'agent d'accueil,
 - Un agent exerçant les fonctions d'assistante de direction,
 - Un agent exerçant les fonctions d'instructeur référent social RSA et domiciliation

- ✓ Trois en catégorie C concernant :
 - Un agent exerçant les fonctions de cuisinière,
 - Deux agents exerçant les fonctions de responsable d'office.

Ces dossiers ont été soumis pour avis à la CAP du centre de Gestion qui s'est prononcée le 31 mars 2016 pour les catégories A, B et C.

Ainsi, la CAP du Centre de Gestion a retenu favorablement deux candidatures :

- Un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude du 1^{er} avril 2016 au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- A cette même date, un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

De ce fait, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- ✓ Sur l'emploi de responsable du service des Installations Sportives au sein du Service des Sports :
 - Est supprimé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - Est créé un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- ✓ Sur l'emploi de cuisinière au sein de la Crèche :
 - Est supprimé un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Est créé un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Les nominations au titre de la promotion interne interviendront à compter du 1^{er} mai 2016.

16 - REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE A LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE - Actualisation de la prime d'encadrement

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents territoriaux,

Vu le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié relatif à la prime d'encadrement pour certains personnels de la filière sanitaire et sociale,

Vu notre délibération n°13 du 27 septembre 2004, actualisant la prime d'encadrement de la filière sanitaire et sociale,

Considérant que les puéricultrices assurant les fonctions de Directrices de Crèche peuvent bénéficier de la prime d'encadrement,

Considérant qu'il convient d'actualiser la prime d'encadrement de la filière sanitaire et sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE avec 27 voix Pour et 2 Abstentions,

Article 1er : La prime d'encadrement est versée selon les modalités suivantes :

GRADE	MONTANT MENSUEL DE REFERENCE
Puéricultrice Cadre de Santé	91,22 €
Puéricultrice exerçant des fonctions de Directrices de Crèche	91,22 €
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	167,45 €

Article 2 : Les dispositions de l'article 1 sont applicables aux agents stagiaires, titulaires et contractuels recrutés sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 : remplacements d'agents sur un emploi permanent (3-1) ou sur un emploi permanent lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient - catégorie A - (3-3-2) ou vacance temporaire d'emplois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (3-2) hors recrutement pour des besoins saisonniers. Il s'agit essentiellement de missions nécessitant une qualification particulière.

Article 3 : Dans le cas où une disposition réglementaire ultérieure entraînerait une diminution de rémunération des agents concernés, il serait dès lors appliqué la clause de sauvegarde indemnitaire prévue dans la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi du 16 décembre 1996.

Article 4 : Le régime indemnitaire est maintenu en cas d'éloignement temporaire de service dans le cadre des congés maladie, accident de travail, congé maternité et congé de formation, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

Article 5 : Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} mai 2016

17 - ACTION SOCIALE - PRESTATIONS SOCIALES DIRECTES – Actualisation pour l'année 2016

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières applicables à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixant les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Vu la circulaire ministérielle du 24 décembre 2014 fixant les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, taux applicables en 2015.

Vu la délibération n° 25 du 23 mars 2009 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Vu la délibération n°40 du 22 juin 2009 relative à la participation aux dépenses liées à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs sans hébergement, aux ateliers artistiques, informatiques et sportifs pour les agents municipaux non résidents à Montataire,

Vu la délibération n° 26 du 29 mars 2010 relative à l'actualisation des prestations sociales du personnel,

Vu la délibération n°18 du 28 juin 2010 portant extension des prestations d'action sociale aux agents non titulaires et vacataires employés depuis plus d'un an au sein de la Ville,

Vu la délibération n° 14 du 15 novembre 2010 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2010,

Vu la délibération n° 7 du 28 février 2011 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale pour l'année 2011,

Vu la délibération n° 21 du 10 octobre 2011 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2011,

Vu la délibération n° 29 du 26 mars 2012 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n° 24 du 25 mars 2013 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n° 19 du 30 septembre 2013 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2013,

Vu la délibération n° 12 du 3 février 2014 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n° 24 du 29 septembre 2014 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2014,

Vu la délibération n° 13 du 26 janvier 2015 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale,

Vu la délibération n° 24 du 28 septembre 2015 relative à l'actualisation des prestations d'action sociale après le vote des tarifs municipaux en juin 2015,

Considérant que les circulaires précitées comportent des dispositions indicatives qui constituent pour la Ville de Montataire le barème de base des prestations d'action sociale au profit du personnel municipal,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation municipale aux prestations sociales, suite au vote des tarifs des prestations municipales tels que restauration scolaire, accueil périscolaire, ateliers artistiques, informatiques et ateliers sportifs, qui ont été adoptés par délibération en date du 29 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser au personnel communal de la ville (agents titulaires, stagiaires, agents non titulaires employés depuis un an au moins de manière régulière et constante selon, une quotité de temps définie ainsi qu'aux agents de droit privé occupant un emploi d'avenir), les prestations sociales suivantes pour leur(s) enfant(s) à charge selon le code de la sécurité sociale :

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2016 En Euro	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Garde d'Enfants de – 3 ans	2,95 €/ j Soit 0,42 € par heure	SANS	- 3 ans		Evolution basée sur l'évolution de l'indice des prix (IPC) hors tabac (+0.3%) <i>Maintien de la prestation jusqu'à l'entrée en maternelle.</i> <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Colonies de vacances : enfants de – 13 ans	7,29 € / j	SANS	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Colonies de vacances : enfants de 13 à 18 ans	11,04 € / j	SANS	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2016 En Euro	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERVATIONS
Centre de Loisirs sans Hébergement	5,26 € / j Repas inclus	SANS	- 18 ans		½ journée : 2,65€ Repas inclus <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Maisons familiales de vacances ou gîtes	7,67 € / j	SANS	- 18 ans	45 jours par an	Pension complète locations agréées <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Maisons familiales de vacances ou gîtes	7,29 € / j	SANS	- 18 ans	45 jours par an	Autres formules Locations agréées <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	75,57 € (forfait annuel)	SANS	- 18 ans	21 jours	Moins de 21 jrs : 3,59 € / jour <i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Séjours linguistiques	7,29 € / jour	SANS	- 13 ans		<i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Séjours linguistiques	11,04 € / jour	SANS	De 13 à 18 ans		<i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	20,80 € / jour	SANS			<i>Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation</i>
Aide de secours exceptionnel - Maladie, - Décès, - Divorce...	300 euro maximum	SANS			Après étude détaillée d'une demande exposant l'évènement à l'origine de la difficulté financière et présentant des éléments financiers (ressources, charges, crédit éventuels...)

DECIDE pour les prestations municipales suivantes : restauration scolaire, accueil périscolaire, péri centre, ateliers artistiques, informatiques et ateliers sportifs, de déduire cette participation du montant de la facture **pour les agents municipaux non-résidents à Montataire** (agents titulaires, stagiaires, agents non titulaires employés depuis un an au moins de manière régulière et constante selon, une quotité de temps définie ainsi qu'aux agents de droit privé occupant un emploi d'avenir), afin que le tarif qui leur soit appliqué ne soit pas supérieur au tarif maximum appliqué pour les résidents.

NATURE DES PRESTATIONS MUNICIPALES	TAUX 2016	INDICE MAJORE MAXI	OBSERVATIONS
Restauration scolaire	1,67 € / j	SANS	Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation
Accueil périscolaire	0,70 € le matin de 7h00 à 8h00 et/ou 1,43 € le soir de 16h30 à 18h00 et/ou 1,90 € le soir de 16h30 à 19h00	SANS	Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation
Accueil péri centre	0,70 € le matin ou le soir Ou 1,40 € le matin et le soir	SANS	Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation
Ateliers artistiques, culturels et informatiques (tarif trimestriel)	21,05 € / trimestre	SANS	Participation plafonnée à 50% du tarif de la prestation

Le versement de cette participation est plafonné à 50% du tarif de la prestation due par l'agent municipal.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

18 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2014 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord donné à Mme PIOCELLE pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 15 mars 2016	-	17/03/2016
2	ALSH – séjour à beauchamps	Séjour multi activités du 25 au 29 juillet 2016 pour des enfants du centre de loisirs âgés de 8 à 11 ans à Beauchamps (80), pour un montant de 1.360 €	14/03/2016	18/03/2016

3	Fourniture de blocs de secours	La fourniture de blocs de secours pour les établissements scolaires et la crèche est confiée à Mathelec pour un montant de 7.962 € TTC	14/03/2016	18/03/2016
4	Location habitation	Attribution d'un logement dans l'enceinte de l'école J.Decour à Mme Mylène Desbonnet, enseignante, pour un loyer d'un montant de 472,89 € TTC	14/03/2016	18/03/2016
5	Festival 2016 – danse Hip Hop	Dans le cadre du festival danses et musique du monde, un contrat est établi avec l'association Havoc Ladies pour une prestation de danse hip hop et pour deux stages le mercredi 4 mai. Le coût est de 950 €	14/03/2016	18/03/2016
6	Le Palace – enseigne lumineuse	Fabrication et pose d'une enseigne lumineuse « Le Palace » par le prestataire Adesign Publicité pour un montant de 5.358 € TTC	14/03/2016	18/03/2016
7	Projet action 60	Convention passée avec l'association Projet Action 60 pour dispenser des cours de français et animer des groupes de parole, à titre gracieux Ce partenariat concerne aussi les ateliers intergénérationnels entre la RPA et l'école Ed. Léveillé	14/03/2016	18/03/2016
8	TAP - Ateliers sur le développement durable	Convention passée avec M. Marcel BUSHY, maraîcher en agro-écologie pour proposer des ateliers sur le développement durable notamment le jardinage, dans le cadre des TAP.	14/03/2016	18/03/2016
9	TAP – Ateliers de vidéo et d'écriture	Convention passée avec l'association Millevisages pour proposer des ateliers de vidéo et d'écriture dans le cadre des TAP	14/03/2016	18/03/2016
10	Cie de l'arcade – Gîte	Mise à disposition du gîte sis 41, rue A. Lancelot à la Cie de l'Arcade en vue d'une résidence de création de spectacle du 4 au 8 avril 2016.	14/03/2016	18/03/2016
11	Exposition Pan(d)DORAMA	Exposition intitulée pan(d)DORAMA présentée par Christine Marcus du 1 ^{er} au 30 avril au Palace, pour un montant de 1.500 €	14/03/2016	18/03/2016
12	TAP – GR21	Convention passée avec le GR21 pour gratuitement, dispenser des cours de français et animer des groupes de parole dans les écoles Decour et Jaurès	17/03/2016	22/03/2016
13	Annonce de recrutement	Convention avec Comediance pour faire paraître l'annonce de recrutement d'un directeur (-trice) des services financiers et de l'informatique dans le support La Gazette, pour un montant de 4.308,48 € TTC	17/03/2016	22/03/2016
14	Mise à disposition de locaux scolaires	Mise à disposition d'une classe de l'école J. Curie tous les jeudis de 13h30 à 15h pour des cours d'arabe donnés par M. Tahiri	17/03/2016	22/03/2016
15	Les tréteaux de France - Avenant	Avenant à la convention passée avec les tréteaux de France pour le spectacle Œuvrer afin de prendre en charge l'ensemble des actions culturelles animées par Laure Bonnet, pour un montant de 132 € TTC	17/03/2016	22/03/2016
16	Convention de formation	Convention passée avec AUDIVITIS pour les actions de formation suivantes : taille, opérations en vert, maladies et traitements phytosanitaires, pour 3 agents des services techniques, pour un montant de 2.016 € TTC	22/03/2016	30/03/2016

17	Convention de formation	Convention passée avec CEMEA pour une action de formation BAFA stage de perfectionnement du 4 au 9 avril concernant 10 agents du centre de loisirs et restauration, pour un montant de 2.650 €	22/03/2016	30/03/2016
18	ALSH ados - séjour	Séjour multi activités prévu à Lille du 4 au 7 avril 2016 pour 7 jeunes du centre de loisirs. Le montant est de 1.305,78 € TTC	22/03/2016	30/03/2016
19	Convention de formation	Convention passée avec Proméo pour une action de formation « initiation habilitation électrique BSBEM » pour deux agents du service des sports, pour un montant de 720 €	22/03/2016	30/03/2016
20	RPA – évaluation externe du foyer logement	Convention passée avec le cabinet Kheops consulting pour effectuer une évaluation externe du foyer logement pour une étude menée sur 4 jours pour un montant compris entre 2.800 et 3.000 €	22/03/2016	30/03/2016
21	Mise à disposition de locaux scolaires	Mise à disposition de locaux dans les écoles Decour, Langevin et Bambier dans le cadre d'un stage de remise à niveau du 4 au 8 avril 2016	22/03/2016	30/03/2016
22	Culture – « les bâtisseurs d'Empire »	Convention de co-production entre la ville et la Cie A vrai dire autour du projet « les bâtisseurs d'empire », pour un montant de 3.000 € TTC	22/03/2016	30/03/2016
23	Location Habitation	Le logement n° 3 situé dans l'enceinte de l'école Joliot Curie est attribué à M. Bourennane Michaël, professeur au lycée à Montataire, pour un loyer d'un montant de 452,44 € TTC	30/03/2016	01/04/2016
24	Concession de terrain	Accord donné à Mme Odile COURBET pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 29 mars 2016	-	01/04/2016
25	Concession de terrain	Accord donné à M. Franck MILLET pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 30 mars 2016	-	01/04/2016
26	RPA – contrat de séjour	Contrat de séjour établi avec M.LANGRONET et Mme DEVAUX pour la location d'un logement de type 2 – loyer de 294 € à compter du 1 ^{er} avril 2016	01/04/2016	05/04/2016
27	Festival 2016 – Ezza	Contrat passé avec ma case prod pour une prestation sur scène de EZZA, pour un montant de 1.266 €	01/04/2016	05/04/2016
28	Festival 2016 – prestation déambulatoire	Contrat passé avec la Cie Assahira pour une prestation déambulatoire et des prestations inter-plateaux du spectacle « la parade impériale du Kikiristan », au stade M. Coëne le 5 mai 2016 – pour un montant de 3.185,07 € TTC	01/04/2016	05/04/2016
29	Spectacle subaquatique	Présentation d'un spectacle subaquatique « Le voyage du primate » le samedi 30 avril 2016 par Les Vibrants défricheurs pour un montant de 3.545 € TTC	01/04/2016	05/04/2016
30	Festival 2016 – dispositif de secours	Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours par les Sauveteurs de l'Oise le mercredi 4 et le jeudi 5 mai 2016, à titre gracieux	01/04/2016	05/04/2016
31	Festival 2016 – Sidi Wacho	Prestation sur scène de Sidi Wacho par Blue Line Organisation le jeudi 5 mai 2016, pour un montant de 3.165 € TTC	01/04/2016	05/04/2016

32	Festival 2016 – maquillage	Prestation de maquillage par Audrey Gouye le jeudi 5 mai 2016 pour un montant de 400 € TTC	01/04/2016	05/04/2016
33	Festival 2016 – prestation déambulatoire	Prestation déambulatoire présentée par l'association Arts d'Oise pour un montant de 1.200 € TTC	01/04/2016	05/04/2016
34	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Maryline RIGAUT pour renouveler de 30 ans la concession délivrée le 01/04/1986 (n° registre 1550)	-	07/04/2016
35	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme TISON Jocelyne pour renouveler de 15 ans la concession délivrée le 2/05/1986 (n° registre 1554)	-	07/04/2016
36	Location habitation	L'attribution du logement sis école Jacques Decour à Mme Desbonnet est reportée au 15 avril 2016 (au lieu du 1 ^{er} avril)	05/04/2016	08/04/2016
37	Convention de formation	Convention passée avec C3S pour une action de formation « sensibilisation et prévention des troubles musculo-squelettiques » concernant des agents administratifs pour un montant de 2.433,6 € TTC	05/04/2016	08/04/2016
38	Mise à disposition de locaux	Mise à disposition des locaux sis 11, rue du 19 Mars à l'association Pluriel (les) pour la tenue de leurs activités de loisirs pendant les congés d'avril.	05/04/2016	08/04/2016
39	Cie l'Echappée – accueil en résidence	Convention passée avec la Cie l'Echappée dans le cadre de l'accueil en résidence pour diverses actions : sensibilisation à destination des populations locales, parcours de création avec l'espace H. d'Hoker, projet artistique Plus belle ta vie, etc.	05/04/2016	08/04/2016
40	Festival 2016 – Soviet Suprem	Prestation sur scène de Soviet Suprem par W Spectacle le jeudi 5 mai 2016, pour un montant de 6.857,50 € TTC	05/04/2016	08/04/2016
41	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. JC FLAMANT pour renouveler de 30 ans la concession délivrée le 24/01/1986 (n° registre 1544)	-	11/04/2016
42	H. d'Hoker – Ateliers « bien-être »	Dans le cadre des activités organisées par le centre social H. d'Hoker, convention avec Mme MEGROT, sophrologue, pour des ateliers « bien-être ». Le montant pour 7 séances est de 525 €	08/04/2016	12/04/2016
43	Garage municipal – pièces mécaniques	La fourniture de pièces mécaniques est confiée aux entreprises suivantes : - Lot 1 : pièces détachées Renault VL – Le Palais de l'Automobile – montant compris entre 3.000 et 24.000 € TTC - Lot 2 : pièces détachées Renault PL – Socrec – montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC - Lot 3 : pièces détachées adaptables VL – AD 95 – montant compris entre 3.000 et 13.200 € TTC - Lot 4 : pièces détachées adaptables PL – IDF Poids lourds – montant maxi 4.800 € TTC	08/04/2016	12/04/2016
44	Locaux A. Desnosse – Bail pôle emploi	Il est ajouté au contrat de bail entre la ville et Pôle emploi les locaux sis 2, rue A. Desnosse (ancien cabinet dentaire). Le montant du loyer reste inchangé	08/04/2016	12/04/2016

45	Festival 2016 – prestations déambulatoires	Prestations déambulatoires des groupes BWA Bande, Trinidad Steel Band et Kunstgroep Alkuone, le jeudi 5 mai pour un montant de 7.650 € TTC	08/04/2016	12/04/2016
46	Festival 2016 – spectacle déambulatoire	Présentation d'un spectacle musical déambulatoire des groupes Les Cacraïbéens et Les Pipes Band le jeudi 5 mai, pour un montant de 5.250 €	08/04/2016	12/04/2016
47	Fête de l'épouvantail	Organisation par l'espace H. d'Hoker d'une sortie familiale au musée de la moisson de SAGY pour permettre aux jardiniers de la RPA de l'espace H. d'Hoker de participer au concours du « plus bel épouvantail de 2016 ». Les frais sont de 548,46 € TTC	08/04/2016	12/04/2016
48	Maintenance du matériel de cuisine et frigorifique	La maintenance du matériel de cuisine et frigorifique est confiée à la société NORD COLLECTIVITE pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT.	11/04/2016	15/04/2016
49	Produits laitiers – lot 1	La fourniture de produits laitiers (lai, crèmes, œufs) est confiée aux sociétés Distrilait, Pomona et Pro à Pro pour un montant compris entre 11.000 et 44.000 € HT.	11/04/2016	15/04/2016
50	Fruits et légumes frais	La fourniture de fruits et légumes frais est confiée aux sociétés Les Halles St Jean, Mantes primeurs et Pomona terre azur pour un montant compris entre 20.000 et 80.000 € HT.	11/04/2016	15/04/2016
51	Biscuiterie	La fourniture de produits d'épicerie – lot 2 Biscuiterie – est confiée aux sociétés Pomona épisaveurs, Cercle Vert et Leclerc pour un montant compris entre 3.000 et 9.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
52	Conserves et produits divers	La fourniture de produits d'épicerie – lot 1 conserves et produits divers – est confiée aux sociétés Cercle Vert, Capal Lelièvre et Pomona épisaveurs pour un montant compris entre 16.000 et 64.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
53	Produits laitiers – lot 2	La fourniture de fromages et ultra frais est confiée aux sociétés Distrilait, pomona et Pro à Pro, pour un montant compris entre 11.000 et 44.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
54	Viandes fraîches – lot 1	La fourniture de viandes de bœuf, veau agneau est confiée aux sociétés Ets Lucien, Socopa et Lemarchand, pour un montant compris entre 13.000 et 52.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
55	Produits surgelés	La fourniture de produits surgelés est confiée aux sociétés Relais d'Or/miko, Davigel et Pomona pour un montant compris entre 20.000 et 85.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
56	Viandes fraîches – lot 2	La fourniture de viande de porc et charcuterie est confiée aux sociétés Pomona, Davigel et Brake France pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € HT	11/04/2016	15/04/2016
57	Exposition « Blop d'Hervé Tullet »	Mise à disposition de l'exposition BLOP d'hervé Tullet par le centre de créations pour l'enfance du 27 mai au 7 juin dans le cadre de la fête du livre, pour un montant de 1.042 € TTC	11/04/2016	15/04/2016
58	Festival 2016 – prestation déambulatoire	Prestation déambulatoire par le groupe Bateria Zabumba le jeudi 5 mai, pour un montant de 2.500 € TTC	11/04/2016	15/04/2016